

16 décembre 2021

Annnonce de mesures réactives temporaires dans les foyers de soins de longue durée afin de réduire les risques et d'assurer une sécurité et un soutien optimaux aux résidents et aux membres de l'équipe (personnel)

Chers résidents, Membres de l'équipe de soins de longue durée et Partenaires de soutien,

Le mardi après-midi, notre ministère des Soins de longue durée a publié un mémo et plusieurs documents de référence présentant de nouvelles mesures temporaires renforcées et réactives pour les équipes des foyers de SLD en raison du niveau de risque croissant que représente la variante Omicron hautement transmissible de la COVID-19.

À ce stade, vous avez probablement déjà entendu certains détails de ce [mémo](#), rédigée par Erin Hannah, sous-ministre associée, Politique des soins de longue durée et Intervention contre la pandémie. L'OARC a activement participé à des discussions avec notre ministère et d'autres parties prenantes pour s'assurer que l'impact des décisions prises sur le bien-être physique et émotionnel des résidents sera bien compris.

C'est avec le cœur lourd que nous vous communiquons cette nouvelle information. Nous comprenons qu'il n'est pas facile de prendre connaissance de cette nouvelle, car nous savons parfaitement que ces mesures auront un impact direct sur les résidents et leurs proches, et qu'il est compréhensible que les gens se sentent déçus et découragés à presque une semaine de Noël. Nous sommes conscients que ces mesures vont nécessiter une modification des plans et changer la façon dont vous passez du temps avec vos proches dans les jours et les semaines à venir. Voici quelques changements à prévoir dans votre foyer.

Nous vous assurons que ces mesures sont effectivement provisoires et que les décisions qui les sous-tendent n'ont pas été prises à la légère. Nos partenaires du ministère s'engagent à suivre les conseils de la Table scientifique et des responsables médicaux de l'Ontario et ils examineront et réévalueront ces mesures au fur et à mesure de l'évolution de la situation. Comme l'indique Erin Hannah dans son mémo, « Nos foyers de SLD font partie du tissu de nos communautés. Une transmission communautaire plus élevée signifie un risque accru pour les résidents et le personnel - il faut donc prendre des mesures dès maintenant pour réduire le risque que la COVID-19 pénètre dans les foyers de soins de longue durée. »

En vigueur à partir d'hier, 15 décembre à 19h :

- **TOUS les visiteurs généraux doivent être entièrement vaccinés, c'est-à-dire avoir reçu deux doses de vaccin** (ou avoir une exemption médicale valide) pour entrer dans les maisons de soins de longue durée, à moins qu'ils ne rendent visite à un résident recevant des soins de fin de vie.
 - Les enfants en bas âge, âgés de moins d'un an, ne sont pas considérés comme des visiteurs et peuvent entrer dans le foyer sans être soumis à un test de dépistage.
 - **Étant donné que les enfants de moins de 5 ans ne peuvent pas recevoir le vaccin contre la COVID-19, ils ne pourront pas être accueillis dans un foyer pour le moment. Bien que les enfants âgés de 5 à 12 ans aient eu l'occasion de recevoir une dose de vaccin, ils ne sont pas encore admissibles à recevoir la deuxième dose et ne sont donc pas « entièrement vaccinés » à ce stade.**
- **Les visites à l'extérieur peuvent avoir lieu quel que soit le statut vaccinal** lorsque les foyers disposent d'espaces extérieurs propices à des visites en toute sécurité (par exemple, en fournissant un abri approprié, de la chaleur et une distance physique).

En vigueur dès demain, vendredi 17 décembre :

- Tous les membres de l'équipe (personnel), les étudiants, les bénévoles et les soignants doivent effectuer un test de dépistage **au moins deux fois par semaine**. Les foyers peuvent souhaiter aller au-delà de cette exigence provinciale en fonction de facteurs locaux et de décisions de gestion des risques.
- Tous les visiteurs généraux et les personnels de soutien doivent être testés chaque fois qu'ils entrent dans un foyer, à moins qu'ils n'aient un test négatif de la veille.
- Tous les soignants actuellement désignés doivent fournir la preuve d'une première dose de vaccin (ou d'une exemption médicale valide) d'ici le 20 décembre pour entrer dans un foyer, sauf s'ils rendent visite à un résident recevant des soins de fin de vie. Ces soignants auront ensuite jusqu'au 21 février pour être entièrement vaccinés. Dans l'attente de la vaccination complète, ces soignants seront limités au soutien de leur proche dans la chambre du résident.
- Un résident peut désigner un maximum de deux soignants et tout soignant récemment désigné doit être complètement vacciné pour entrer dans le foyer. Si un résident a actuellement plus de deux soignants désignés, cela ne devra pas changer. Ces changements entrent en vigueur immédiatement.
- Un maximum de 2 personnes (soignants et visiteurs) par résident à la fois pour les visites à l'intérieur, et de 4 personnes (soignants et visiteurs) par résident à la fois pour les visites à l'extérieur.

- **Les résidents qui sont entièrement vaccinés peuvent continuer à sortir du foyer pour les absences de jour** et doivent se voir rappeler les mesures de sécurité en matière de santé publique à suivre lorsqu'ils sont en dehors du foyer.
- **Les absences de nuit à des fins sociales sont suspendues pour le moment en raison de la transmissibilité accrue de la variante Omicron.**
 - Les résidents qui souhaitent quitter le foyer pour la nuit à des fins sociales devront suivre le processus de sortie approprié, ainsi que le protocole de réadmission pour leur retour à une date ultérieure.
 - Tous les résidents peuvent continuer à quitter le foyer pour des absences essentielles, médicales ou pour des raisons de compassion.
 - Une promenade n'est pas considérée comme une journée d'absence.

Comment la vie et les activités quotidiennes pourraient changer :

- Les repas en commun et les activités sociales restent autorisés.
- Les rassemblements de grands groupes (c'est-à-dire plus de 10 personnes) ne sont pas autorisés pour le moment.
- Les résidents resteront regroupés en cohorte avec leurs pairs de l'étage, de la zone d'habitation ou de l'unité pour les activités à haut risque comme le chant et la danse, en plus des repas.
- Les soignants entièrement vaccinés peuvent continuer à se joindre aux résidents pour les repas en commun/de style familial, tout en portant un masque à tout moment (les soignants ne peuvent pas manger/ boire avec les résidents).

Communication dans votre foyer :

L'équipe de l'OARC encourage la direction des foyers de SLD et les leaders des résidents à travailler ensemble pour identifier les moyens les plus adéquats de tenir les résidents bien informés de façon continue. Une stratégie pourrait consister à adapter le modèle d'[outil de communication](#) de l'OARC afin de transmettre les actualités importantes (verbalement ou par écrit) à TOUS les résidents et à leurs partenaires de soutien/mandataire spécial, etc. Nous vous encourageons également à imprimer et à faire circuler nos communiqués et bulletins d'information, ainsi qu'à imprimer toute pièce jointe. Le document [« Messages clés »](#) du ministère peut s'avérer particulièrement intéressant, car il détaille les mesures actualisées, donne des exemples spécifiques et explique le raisonnement qui sous-tend les décisions. Nous vous invitons à rester connectés comme d'autres ressources supplémentaires sont prévues dans les prochains jours.

Nous attendons avec impatience le moment où les enfants pourront être entièrement vaccinés, où les réunions et les rencontres familiales pourront à nouveau se dérouler dans le confort et la facilité.

D'ici là, nous travaillerons ensemble pour rester optimistes, pour défendre les perspectives et les expériences des résidents au niveau provincial et pour vous aider à garder l'espoir dans votre cœur. Et sachez que nous vous gardons dans le nôtre.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,



Dee Tripp (anciennement Lender)

Directrice exécutive de l'OARC

Documents de référence et d'orientation du ministère :

- [Mémo sur la mesure renforcée](#) du Ministère des Soins de longue durée
- Le Ministère a également publié des documents de référence et d'orientation supplémentaires : [Résumé des mesures renforcées](#)
- [Messages clés pour soutenir les résidents et les familles](#) (contient des questions et réponses utiles)
- [Directive du ministre sur la politique d'immunisation des SLD contre la COVID-19](#)
- [Directive du ministre sur les tests de dépistage de la COVID-19 et l'accès aux domiciles](#)